



CNRS – Service Ressource humaine

6. novembre 2006

**Objet : Proposition de services**

Madame, Monsieur,,

Auteur d'une étude juridique sur les licences libres (« Option libre » : compatibilité entre contrats<sup>1</sup>) réalisée sous la direction du professeur Michel Vivant, dans le cadre du Master Recherche Droit des Créations Immatérielles, je suis actuellement à la recherche d'un partenaire professionnel avec qui poursuivre en thèse. Si le sujet de celle-ci reste encore à définir précisément, l'axe restera probablement celui de la liberté contractuelle appliquée à la propriété intellectuelle, diverses variantes étant bien sûr possibles. J'ai décidé de réaliser celle-ci grâce à une convention cifre, mécanisme qui permet de proposer une collaboration avantageuse pour les deux parties : assurant le doctorant de cumuler pratique et recherche orientée vers l'accomplissement de sa thèse, et faisant bénéficier à son partenaire d'un spécialiste – à temps plein ou partiel – subventionné pour ceci par l'État (dans les 15,000 €/an).

Le CNRS, le CEA et l'INRIA semblent actuellement s'intéresser de plus en plus au phénomène du libre, que ce soit à l'échelle nationale et internationale ou pour ses propres projets (je suis moi-même l'auteur de la modélisation d'un projet de consortium, intitulé « Lakatos », réalisé sur un modèle inspiré du libre pour le compte du CNRS lors de mon stage de plusieurs mois au service partenariat et valorisation de l'antenne Languedoc-Roussillon). La conception de ses propres licences (avec la famille des licences CeCILL, bien sûr) est la preuve la plus parfaite de ce mouvement.

Passionné de musiques et de nouvelles technologies, j'ai la chance d'être présent dans la plupart des domaines bouleversés par la culture numérique. Celui de l'informatique pure, en tant que membre de l'April, ainsi qu'en tant que cofondateur du projet *Veni, Vidi, Libri* « diffuseurs de licences libres » – association ayant pour objectif de promouvoir les licences libres et de faciliter le passage des oeuvres propriétaires, non seulement logicielles, sous licences libres. Ainsi que celui de l'art de, par mes qualités de juriste et de musicien, intervenant par exemple en octobre lors d'un colloque sur la musique libre et en novembre pour animer une table ronde sur l'art libre (lors des Trophées du libre, à Soisson). Je travaille en ce moment sur les licences de diverses entités du libre : comme le site *dogmazic* (anciennement musique-libre), *In libro veritas*, *Wikimedia* ainsi que le collectif *copyleft attitude* (auteur de la licence Art Libre – licence applicable aux oeuvres non logicielles, conseillée par la FSF ; une recherche de compatibilité s'opère actuellement vis-à-vis des licences Creative Commons).

C'est dans ce contexte favorable au libre, mais aussi à une recherche l'appréhendant, que je me permets spontanément de candidater parmi vos services pour réaliser une telle collaboration. Je suis certain que celle-ci se révélerait être profitable à tous, et ceci, quelle que soit la dimension du projet auquel je pourrai m'intégrer. Si la convention Cifre pose en elle-même une part non négligeable de formalisme, je suis prêt à faire un maximum de mon côté pour qu'une telle entreprise soit possible. Toute période préliminaire – alors en dehors de la convention et de ses avantages – est envisageable tant qu'il s'agit d'une proposition sérieuse. Je suis par ailleurs facilement mobile et peux éventuellement alterner travail au domicile et en bureau.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire en mes sincères salutations.

Bien cordialement

Benjamin JEAN

---

1 Disponible sur Internet, @ : <http://www.venividilibri.org/Articles/OptionLibre>